



**VILLE DE VIC SUR CERÉ**  
**CANTAL**

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 21 janvier conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de SEIZE à la Mairie de VIC- SUR- CERÉ, sous la présidence de Mme Annie DELRIEU, Maire.

**PRESENTS :** Mme Annie DELRIEU, Maire ;  
M. Philippe LETANG, Mme Katia FRANCOIS, M. Didier IRLANDE, Mme Isabelle MELLIN, adjoints ;  
M. Lionel BOUYGES, M. Vincent CASSAGNES, Mme Laure DHELLEMMES, Mme Isabelle DENEYRAT, M. Michèle LABROUSSE, M. Philippe LAGIER, M. Michel LHUILLERY,

Mme Dominique BRU, M. André JAULHAC, M. Philippe LE REVEREND, Mme Pascale DRELON-BEC, conseillers municipaux ;

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

**ABSENTS :** M. Jean-Paul JOULIA (pouvoir à Mme Katia FRANCOIS), Mme Mylène NUGOU (pouvoir à Mme Isabelle DENEYRAT), Mme Christelle BOUTET (pouvoir à Mme Annie DELRIEU)

Secrétaire de séance : M. Philippe LETANG, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2021

N°	Délibération	Information	Domaine	Objet	Rapporteur
1		x	Vie municipale	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/12/2020	A. DELRIEU
2		x	Informations	- Lauréat programme Petites villes de demain - Démission de Mme Elisabeth RISPAL - Parution du prochain bulletin municipal - DIA - Acquisition de l'ancienne station-service	A. DELRIEU
	x		Marchés publics	Acquisition et démolition de l'ancienne station-service – Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre	A. DELRIEU, K. FRANCOIS
	x		Domaine et patrimoine	Acquisition de la Fondation Bertrand	A. DELRIEU
	x		Finances	Demande de subvention DETR 2021 – Transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors – Programme voirie	D. IRLANDE, K. FRANCOIS
	x		Finances	Demande de subvention FCS 2021 – Programme voirie	D. IRLANDE
	x		Marchés publics	Eglise – Attribution de la mission diagnostic	I. MELLIN
	x		Finances	Eglise - Mission diagnostic – Demande de subvention DRAC	I. MELLIN
	x		Finances	Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021	D. IRLANDE
	x		Finances	Tarifs annuels 2021	D. IRLANDE
	x		Finances	Demande de garantie d'emprunt OLMET	D. IRLANDE
	x		Finances	Versement d'un acompte sur la subvention TAP/ALAE au Centre social	D. IRLANDE

x	Personnel	Modification du tableau des emplois	P. LAGIER
---	-----------	-------------------------------------	-----------

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h00. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## 1) Informations

### - Eboulement rocheux

Mme le maire fait un point sur l'éboulement rocheux qui a eu lieu dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 janvier. Une chute de blocs a eu lieu en amont de la route des Blattes. La présence d'un bloc de plusieurs mètres cube pesant autour de 10 tonnes a été constatée le samedi matin en bordure de chaussée. Le samedi en fin d'après-midi, un second événement a été entendu. Le dimanche matin, toujours en amont de la route des Blattes, la présence d'autres blocs dont un très volumineux (environ 40 m3 soit plus de 100 tonnes) a été signalée à la mairie.

Devant l'importance du phénomène, une cellule de crise a été mise en place. Le CEREMA a été sollicité dans l'après-midi du dimanche pour effectuer, en urgence, une visite de terrain.

Mme le maire donne lecture du compte rendu de visite du CEREMA.

### - Tempête de neige

Mme le maire dresse un bilan de l'épisode neigeux très important qui a occasionné de nombreux dégâts sur la commune. Elle remercie les services techniques municipaux qui ont été fortement sollicités, et dont le travail a été largement compliqué par des problèmes techniques sur le matériel de déneigement. Mme le maire remercie également les entreprises locales BOUSQUET et BERTRAND pour leur collaboration précieuse et leurs interventions à l'appui des services municipaux. Mme le maire dit qu'une convention va être passée à l'avenir avec l'entreprise BERTRAND pour le déneigement de la route des Blattes, très délicate pour les services municipaux.

### - Programme Petites villes de demain

Mme le maire informe les conseillers que la commune a déposé le 5/11/2020 une candidature conjointe avec la Communauté de communes au programme Petites Villes de demain. Cette candidature a été retenue par le comité de sélection. Une réunion d'information concernant le lancement du dispositif aura lieu le 28 janvier avec les services de la Préfecture.

### - Démission de Mme Elisabeth RISPAL

Mme le maire informe les conseillers que la démission de Mme Elisabeth RISPAL, annoncée lors du dernier conseil municipal, a bien été reçue en mairie en date du 4 janvier 2021 et a été transférée à la Préfecture. Mme Pascale DRELON-BEC, suivante sur la liste, la remplacera, conformément à l'article L.270 du Code électoral. Mme le maire souhaite la bienvenue à Mme Pascale DRELON-BEC au sein du conseil municipal.

### - Parution du prochain bulletin municipal et du bulletin des associations

M. Philippe LETANG informe les conseillers que le bulletin municipal a été distribué par les élus aux vicois la semaine dernière. Quant au bulletin des associations, il sera distribué en février.

### - Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

#### • Parcelles AX 96-98 et 110, sis 3 rue du Moine de Montaudon

Reçue en mairie le 12/11/2020, elle concerne un bien bâti et non bâti. Le vendeur est Madame Arlette Yvonne Paulette BRETEL veuve FOURNOL résidant à PARIS (7<sup>ème</sup>) ; l'acquéreur Monsieur GODARD Emmanuel résidant à NOUMEA (NOUVELLE CALEDONIE).

Le prix de vente est de : 159 000.00€ (frais d'agence inclus).

Superficie des parcelles : AX 96 : 00ha25a60ca ; AX 98 : 00ha01a25ca ; AX 110 : 00ha01a63ca.

Une demande de visite des lieux a été formulée par la commune conformément aux textes en vigueur (article L.213-2 et D. 213-13-2 et D.213-13-3 du Code l'urbanisme) : la visite a eu lieu le 20 janvier 2021 (respectant le délai légal de 15 jours ouvrés) en présence de l'agence immobilière (les propriétaires étant sur Paris).

Le délai initial du droit de préemption devait expirer le 10 janvier 2021. Ce délai a été suspendu à compter de la réception de la lettre de demande de visite reçue le 28 décembre 2020, et jusqu'à la date de visite du 20 janvier 2021.

Si le délai de préemption restant après la période de suspension est inférieur à un mois, il est ramené à un mois complet.

Ainsi, la commune doit se positionner avant le 12 février 2020.

Un rendez-vous est pris avec Maître Turquet lundi 25/1 pour sécuriser juridiquement la décision à prendre.

Mme le maire dit qu'une commission urbanisme sera réunie pour débattre de la question, car les parcelles concernées représentent un réel intérêt pour la commune dans le cadre du projet de requalification du centre historique.

- **Vente du CASINO, parcelles AX 330-338 et 456, sis 35 avenue du Docteur Jean Lambert**

Reçue en mairie le 11/01/2021, elle concerne un bâti sur terrain propre.

Le vendeur est la SCI AJO BLATIN représentée par Monsieur Antoine AREVIAN (CLERMONT-FERRAND) ; l'acquéreur SCI DU BOULEVARD A WISSOUS représentée par Monsieur Denis CHARTRAIN (ESSONNE).

Le prix de vente est de : 200 000.00€.

Superficie des parcelles : AX 330 : 00ha03a68ca ; AX 338 : 00ha08a23ca ; AX 456 : 00ha07a39ca.

Mme le maire informe qu'elle ne souhaite pas faire jouer le droit de préemption de la commune concernant la vente de ce bien.

**- Acquisition de l'ancienne station-service**

Mme le maire informe les conseillers que conformément à la délibération n°2019-087 du 16 décembre 2019, elle a signé l'acquisition des parcelles AY 0046 et AY 0047 - lot n°2 (ancienne station, appartement et bureau, propriété de M. Joseph CHEMAUNI), pour un montant de 26 900€.

Elle informe également que la signature pour l'acquisition de la parcelle AY 0047 - lot n°4 (garage, propriété de M. Antoine BONNET) interviendra rapidement, l'affaire étant gérée par l'étude de maître HENRY.

**2) Marchés publics - Acquisition et démolition de l'ancienne station-service – Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre**

Madame Katia FRANCOIS, adjointe, rappelle que la commune de VIC-SUR-CERE a souhaité engager une opération de démolition de l'ancienne station-service située sur la RN122. Pour ce faire, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de recruter un maître d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Ce marché était estimé par CIT à 9 250,00 € HT sur la base d'une enveloppe à 85 000,00 € HT pour l'ensemble des travaux. La consultation s'est déroulée du 10/12/2020 au 7/01/2021 à 12h00.

Madame le Maire indique qu'aucun pli n'ayant été reçu, la procédure a été déclarée infructueuse et une nouvelle demande a été adressée au candidat IGETEC. Celui-ci a remis une proposition en date du 12 janvier 2021 pour un montant de 8900,00 € HT. Cette offre a fait l'objet d'une analyse technique et administrative par CIT selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Pour information, Mme le maire indique que :

- la missions CSPS a été attribuée à VERITAS pour un montant de 1200.00€ HT.

- la mission contrôle technique a été attribué à SOCOTEC pour un montant de 750.00€ HT.

**LE CONSEIL**

VU la délibération n°2020-062 du 10 décembre 2020,  
CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des marchés,  
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Katia FRANCOIS, adjointe,

DECIDE d'attribuer le marché au candidat « IGETEC SAS » pour un montant de 8 900,00 € HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

**Unanimité**

**3) Domaine et patrimoine – Acquisition de la Fondation Bertrand**

Mme le maire rappelle aux conseillers que la commune souhaite acquérir la Fondation Bertrand (bâtiment et jardin) puis la transformer en habitats groupés pour les personnes âgées. Le projet consiste à réaliser des travaux de

réhabilitation/création de logements adaptés aux personnes âgées, l'objectif poursuivi étant le maintien à domicile des retraités GIR 5 et 6 tout en favorisant la vie sociale et le « bien vieillir ».

Mme le maire dit qu'il s'agit d'un projet central dans la dynamique du centre-bourg :

- d'une part, il s'agit de répondre à une demande forte concernant les besoins de logement pour les personnes âgées avec un habitat adapté, proche des commerces, des transports et des services de santé ;
- d'autre part, il s'agit de créer un effet de demande permettant le maintien des activités communales (commerces, services, associations, etc.) donnant vie au centre-bourg.

Mme le maire explique que la commune confierait au bailleur social Cantal Habitat, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif (BEA), l'aménagement des deux étages et des combles. Cantal Habitat s'est en effet engagé à aménager neuf appartements, et à gérer ces locatifs indépendants, régis par l'article 20 de la loi « Adaptation Société au Vieillessement », qui seront à loyer maîtrisé pour permettre aux personnes percevant une retraite modeste de pouvoir accéder à ce type de service.

La commune conserverait la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du rez-de-chaussée qui comporterait deux logements, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, un local professionnel, et une salle communale dédiée à des moments de partage et de convivialité.

Les objectifs du projet seront notamment décrits dans un projet social, qui est en cours de coécriture par la commune et Cantal Habitat, et dont une première version est en cours d'examen par les services de la DDT. Ce projet social prévoit notamment d'offrir la cohérence d'un parcours global de la personne âgée, entre le maintien au domicile et l'entrée en EHPAD. Dans ce cadre, un conventionnement sera prévu entre la commune, Cantal Habitat et l'EHPAD de VIC-SUR-CERE.

Mme le maire ajoute que le jardin, stratégiquement situé dans le centre-bourg, devra faire l'objet d'un aménagement pour la réalisation d'un espace de stationnement public, dont un certain nombre de places devra en partie être réservé aux locataires et à leurs visiteurs. En outre, cet espace de stationnement présente un intérêt majeur concernant l'accès sécurisé des familles à l'école maternelle.

Enfin, concernant la procédure d'acquisition du bâtiment, Mme le maire précise que, suite à la délibération du conseil municipal, il sera proposé au Bureau National de la Croix Rouge Française lors de sa réunion du 28 janvier 2021 de bien vouloir entériner le principe de la cession de ce bien immobilier, sous réserve de l'avis favorable de la préfecture de Paris, autorité de tutelle.

## LE CONSEIL

VU la délibération n°2020-059 du conseil municipal autorisant Mme le maire à entamer des négociations avec les propriétaires de la Fondation Bertrand,  
VU l'offre d'acquisition de l'ensemble immobilier de la commune du 7 octobre 2020 pour un montant de 100 000€,  
VU la Charte d'évaluation des Domaines, dispensant cette vente d'évaluation du bien, celle-ci ne relevant pas des cas de saisine obligatoire,  
VU l'accord de principe de l'association La Croix rouge française reçu par écrit en date du 5 novembre 2020,  
VU le projet d'acte de cession de la Fondation Bertrand à la commune reçu en date du 23 décembre 2020,  
VU la lettre d'engagement de Cantal Habitat en date du 14 janvier 2021 concernant le projet d'aménagement de logements,  
VU l'avis favorable du conseil d'administration de La Croix rouge française en date du 16 janvier 2021,

APPROUVE le projet de transformation de la Fondation Bertrand, afin d'y réaliser des travaux de réhabilitation/création de logements adaptés aux personnes âgées, l'objectif poursuivi étant le maintien à domicile des retraités GIR 5 et 6 tout en favorisant la vie sociale et le « bien vieillir ».

APPROUVE le principe de la réalisation de ce projet en partenariat avec Cantal Habitat selon les modalités suivantes :

- Aménagement du rez-de-chaussée : aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- Aménagement des étages et combles : bail emphytéotique administratif (BEA) à Cantal Habitat ;
- Etablissement d'un règlement de copropriété précisant notamment la répartition des charges financières de l'ensemble immobilier (charges, taxes), qui devra faire l'objet d'une délibération ultérieure ;
- Aménagement du jardin en un espace de stationnement sous maîtrise d'ouvrage communale.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de cession de la Fondation Bertrand par l'association La Croix rouge française à la commune de VIC-SUR-CERE pour un montant de 100 000€, ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais (dont les frais de notaires) s'y rapportant.

### Unanimité

#### 4) Finances – Demandes de subvention DETR 2021

M. Didier IRLANDE, adjoint, expose aux conseillers les deux projets pour lesquels il est proposé de déposer des demandes de subvention DETR au titre de l'année 2021 :

##### **Priorité n°1 : Acquisition et transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors**

- Acquisition du bien (bâtiment et jardin)
- Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée :
  - création/réhabilitation de 2 logements, dont 1 adapté aux personnes à mobilité réduite
  - création/réhabilitation d'un local professionnel
  - réhabilitation d'une salle communale

Les élus de la minorité s'interrogent sur le montant estimatifs des travaux, craignant que ceux-ci soient sous-évalués.

M. André JAULHAC attire notamment l'attention sur le respect des normes de sécurité incendie et de rénovation thermique. D'autre part, il souligne que la perception de loyers par la commune peut être problématique pour ce qui concerne la demande de subvention DETR.

Mme Katia FRANCOIS répond que le bâtiment, s'agissant de rénovation, n'est pas soumis à la réglementation thermique. M. Didier IRLANDE ajoute que la demande de subvention a été faite sur la base de devis réalisés par les entreprises. Quant aux travaux relatifs à la sécurité incendie, ils seront réalisés dans le cadre du marché public de travaux à lancer par Cantal Habitat.

M. Philippe LE REVEREND demande si la municipalité a un projet précis de location concernant le local professionnel. Mme le maire répond que la question n'en est qu'au stade de la réflexion.

M. André JAULHAC pose la question de l'utilisation de la salle communale du rez-de-chaussée, qui a été évoquée par les services du Conseil départemental lors de la réunion de travail. En effet, dans un projet d'habitats groupés, le bâtiment n'a pas vocation à proposer des espaces communs dédiés aux résidents. M. Didier IRLANDE répond en effet qu'il s'agit bien d'une salle communale, et que celle-ci ne sera qu'en partie consacrée aux résidents, à l'occasion d'animations ponctuelles.

##### **Priorité n°2 : programme de voirie 2021, comprenant :**

- Réaménagement du parking de l'école maternelle et du dojo
- Renforcement des voiries communales desservant les hameaux de :
  - SALVANHAC : rue du pas de Cère
  - BRUGET
  - ARIS : rue Jean Mermoz, depuis l'intersection avec la RD 57 (Polminhac)
  - COMBLAT LE PONT : rue des Clauzes
- Réfection voirie au niveau du carrefour de la rue du 19 mars
- Reconstruction d'un mur de soutènement (rue Pierre de Cols)
- Réparation de la glissière de sécurité en bois le long de la rue Labaume Pluvinelle (RD 859)

### LE CONSEIL,

VU le courrier de la Préfecture concernant l'appel à projet DETR pour l'année 2021,

CONSIDERANT le programme voirie d'investissement 2021,  
CONSIDERANT les avis des commissions finances et travaux,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

APPROUVE les programmes de travaux suivants :

- Acquisition et transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors - Ordre de priorité n°1
- Programme de travaux de voirie 2021 - Ordre de priorité n°2

et SOLLICITE l'octroi de subventions DETR 2021 à hauteur de 40%.

APPROUVE les plans de financement respectifs suivants :

**Acquisition et transformation de la Fondation Bertrand en habitats groupés pour les seniors :**

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Acquisition	100 000.00	Etat - DETR 2021	131 142.66	40%
Travaux	207 142.40	Département - FCI	22 500.00	7%
AMO, MOE et frais annexes (10% max)	20 714.24	Autofinancement	174 213.98	53%
<b>TOTAL</b>	<b>327 856.64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>327 856.64</b>	

**Programme de travaux de voirie 2021 :**

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)		Taux
Travaux programme voirie	99 552.26	Etat - DETR 2021	39 820.90	40%
		Département FCS 2021	20 813.85	21%
		Autofinancement	59 731.36	39%
<b>TOTAL</b>	<b>99 552.26</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 552.26</b>	

DIT que les projets pour lesquels les subventions sont demandées n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution des projets avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

Mme Dominique BRU dit qu'elle n'avait pas eu connaissance de l'appel à projet du Conseil départemental pour un FCS bonus 2021. Mme le maire répond que l'information a été donnée lors de la conférence des territoires.

M. André JAULHAC pose la question de l'engagement futur de la commune pour les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales avenue de la promenade, programme pour lequel l'EPCI a déposé une demande de DETR pour la partie assainissement et eau potable.

M. Didier IRLANDE répond que l'opération est programmée pour l'année 2023.

**5) Finances – Demandes de subvention FCS 2021 – Programme voirie**

M. Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers qu'il convient de déposer un dossier de subvention au titre d'un programme complémentaire exceptionnel du Fonds Cantal solidaire (FCS) du Conseil départemental.

Il est proposé de déposer un dossier relatif à la voirie, les opportunités pour ce type de dépenses, en dehors de la DETR, étant rares.

**LE CONSEIL**

APPROUVE les programmes de travaux suivants :

- Réaménagement du parking de l'école maternelle et du dojo
- Renforcement des voiries communales desservant le hameau de BRUGET
- Reconstruction d'un mur de soutènement (rue Pierre de Cols)
- Réfection voirie au niveau du carrefour de la rue du 19 mars

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Réaménagement du parking de l'école maternelle et du dojo, avec cheminement piétons	51 486.50	Conseil départemental – FCS 2021 – 30%	20 813.85
Travaux de renforcement de voirie	17 893.00	DETR 2021 – 40%	27 751.80
		Autofinancement – 30 %	20 813.85
<b>TOTAL</b>	<b>69 379.50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 379.50</b>

DIT que les projets pour lesquels les subventions sont demandées n'ont reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution des projets avant que les dossiers ne soient réputés ou déclarés complets.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

#### **6) Marchés publics – Église – Attribution de la mission diagnostic**

Mme Isabelle MELLIN, adjointe, rappelle aux conseillers qu'à l'occasion d'une visite le 6 octobre 2020 des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans l'Église Saint-Pierre (inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 11 juin 1990), il a été constaté un certain nombre de désordres nécessitant :

- des travaux d'entretien d'urgence ;
- une étude de diagnostic sur l'ensemble des toitures (couverture et charpente) et des parements extérieurs.

Ce diagnostic, qui peut être financé au-delà de 80% par dérogation préfectorale, est indispensable pour l'obtention future de subventions pour les travaux à programmer.

Une consultation a donc été lancée le 20 novembre 2020 auprès de 4 architectes du patrimoine.

Deux architectes ont répondu :

Groupe LESTEVEN / Bureau 7 (SAINT FLOUR) : 17 062.50€ HT

Pierre WEILER (75015 PARIS) : 8 000€ HT

M. Patrick JOULIE, Technicien des Bâtiments de France (Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), a assisté la commune dans son choix, en livrant l'analyse ci-dessous :

#### **Offre WEILER :**

- offre de prix très basse par rapport au travail demandé

#### **Offre LESTEVEN :**

- offre de prix plutôt réaliste pour le travail demandé.
- Visite sur le terrain et travail d'archives en mairie
- Remise du diagnostic en plusieurs versions papier en plus de la version numérique.

### **LE CONSEIL**

CONSIDERANT l'avis de l'UDAP,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN,

DECIDE d'attribuer la mission de diagnostic de l'église au groupe LESTEVEN / Bureau 7 pour un montant de 17 062.50€ HT.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

AUTORISE Mme le maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

7) **Finances – Demande de subvention DRAC pour la mission diagnostic de l'église**

**LE CONSEIL**

VU le compte-rendu de la visite en date du 6 octobre 2020 des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans l'Église Saint-Pierre,

VU la délibération n°2021-006 du 26 janvier 2021 attribuant la mission de diagnostic de l'église,

CONSIDERANT le rapport de visite du 6 octobre 2020,

CONSIDERANT l'exposé de Mme Isabelle MELLIN,

APPROUVE la mission d'étude diagnostic de l'église pour un montant de 17 062.50€ HT.

SOLLICITE une subvention de 30% auprès de la DRAC au titre de l'investissement pour les monuments historiques.

APPROUVE le plan de financement suivant :

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Mission de diagnostic de l'église	17 062.50	Subvention DRAC – 40%	6 825.00
		Autofinancement	10 237.50
<b>Total</b>	<b>17 062.50</b>	<b>Total</b>	<b>17 062.50</b>

DIT que les crédits correspondants devront être inscrits au budget primitif 2021.

DIT que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'ENGAGE à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit réputé ou déclaré complet.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

8) **Finances – Ouverture de crédits avant le vote du budget 2021**

M. Didier IRLANDE rappelle aux membres du Conseil que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'hypothèse où le budget 2021 n'est pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est possible, jusqu'à l'adoption des budgets 2021, de :

Pour la section de fonctionnement : mettre en recouvrement les recettes et d'engager, et de régler les dépenses en 2021 dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2020.

Pour la section d'investissement :

- Mettre en recouvrement les recettes
- Effectuer le remboursement des emprunts (dépense obligatoire)
- Sous couvert de l'avis du conseil municipal, d'engager, de régler les dépenses à hauteur de **25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 (hors remboursement de la dette)**.

Cette dernière disposition implique le vote d'une ouverture de crédit par le conseil municipal. Le vote du budget 2021 se substituera ensuite à cette ouverture de crédits.

Distinction entre restes à réaliser (RAR) et ouverture de crédit (rappel) :

- Les restes à réaliser (RAR) concernent des dépenses d'investissement prévues au budget de l'année 2020, qui sont engagées (c'est-à-dire que la commune s'est engagée à régler (par un document contractuel de type : devis, contrat, marché, etc.)
- L'ouverture de crédit permet quant à elle une continuité entre l'année 2020 et l'adoption du budget 2021 et ce dans une certaine limite (plafond).



Elle peut porter sur :

- des dépenses inscrites au budget 2020 mais non réalisées et non engagées,
- des dépenses d'urgence (équipement en panne, sinistre, etc.),
- des dépenses nouvelles par anticipation.

**Plafonnement de l'ouverture de crédit pour 2021 :**

2 134 965.65€	(Budget 2020 en dépenses d'investissement)
- 377 500.00€	(Budget 2020 en remboursement du capital d'emprunt)
- <u>689 354.75€</u>	(Budget 2020 pour la comptabilisation du déficit d'investissement cumulé des exercices antérieurs)
<b>1 068 110.9€</b>	

Soit un plafond de : **1 068 110.9€ x 25% = 267 027.72€ pour le budget communal.**

**LE CONSEIL,**

VU l'article L1612-1 du CGCT,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent selon les répartitions suivantes :

OPERATIONS	MONTANT € TTC
<b>Opération n°11 : DIVERS BÂTIMENTS - PATRIMOINE BÂTI</b>	10 000,00
<b>Opération n°17 : VOIRIE COMMUNALE - AMENAGEMENT VOIRIE, RESEAUX, ESPACES VERTS</b>	10 000,00
<b>Opération n°19 : EGLISE</b>	18 000,00
<b>Opération n°46 : MODERNISATION DU CAMPING MUNICIPAL</b>	10 000,00
<b>Opération n°50 : RENOVATION DU PARC AQUATIQUE</b>	15 000,00
<b>Opération n°52 : NOUVEAU SCHEMA DE CIRCULATION ET AMENAGEMENTS LIES</b>	6 000,00
<b>Opération n°54 : TRANSITION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS</b>	10 000,00
<b>Opération n°55 : MODERNISATION MAISON DES EAUX ET KIOSQUE A BUVEURS</b>	-
<b>Opération n°57 : EXTENSION ET MODERNISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE</b>	30 000,00
<b>Opération n°58 : ECOLE NUMERIQUE</b>	5 000,00
<b>Opération n°59 : CIMETIERE</b>	-
<b>Opération n°60 : EQUIPEMENT NUMERIQUE MEDIATHEQUE</b>	2 000,00
<b>Opération n°61 : AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE</b>	10 000,00
<b>Opération n°62 : FONDATION BERTRAND</b>	110 000,00
<b>HORS OPERATION</b>	
<b>2041582 - Eclairage public</b>	-
<b>21578 - matériel</b>	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>241 000,00</b>

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

**9) Finances – Tarifs annuels 2021**

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT la proposition et l'avis favorable de la commission finances,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE, adjoint,

FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, les tarifs communaux suivants :

NATURE		Tarifs 2021				
<b>GARDERIE</b>						
	Matin		néant			
	Soir		néant			
<b>CANTINE</b>						
	Enfants		3,20 €			
	Enseignants		6,90 €			
	Personnel cantine		4,60 €			
<b>PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS</b>						
	Redevance	A4 noir et blanc	0,20 €			
		A4 noir et blanc recto verso	0,30 €			
		A4 couleur	0,40 €			
		A4 couleur recto verso	0,60 €			
<b>BIBLIOTHEQUE</b>						
	Don pour livre		3€/ livre			
	Enfants de 0 à 18 ans (révolus)		gratuit			
	Chômeurs, bénéficiaires du RSA		5 €			
	Étudiants, apprentis		5 €			
	Touristes (jusqu'à trois semaines maximum)		5 €			
	Adultes vicois		12 €			
	Adultes extérieurs		15 €			
	Familles : 1ère personne		12 €			
		Par personne supplémentaire	8 €			
	Collectivités (écoles, associations, assistantes maternelles, RPE, ALSH, EHPAD, ESAT)		gratuit			
	Accès internet (filaire ou wifi)		gratuit			
	Photocopies A4 noir et blanc		0,20 €			
	Photocopies A4 noir et blanc recto verso		0,30 €			
	Photocopies A4 couleur		0,30 €			
	Photocopies A4 couleur recto verso		0,50 €			
<b>CIMETIERE</b>						
<b>CONCESSIONS des CIMETIERES</b>						
	Concession d'une case pouvant contenir 2 urnes cinéraires pour une durée de 30 ans		350 €			
<b>CONCESSIONS CINQUENTENAIRES DU CIMETIERE</b>						
	Vieux cimetière	Le m²	Le m² : 80 €			
	Nouveau cimetière	3 m²				
		6 m²				
		9 m²				
<b>DEPOSITOIRE COMMUNAL</b>						
	Les 2 premiers mois		0,50 €/jour			
	Les 2 mois suivants		0,75 €/jour			
	5ème et 6ème mois		1,00 €/jour			
<b>DROITS de PLACE</b>						
<b>MARCHE (ET ACTIVITES SAISONNIERES)</b>						
			Tarif annuel		Tarif journée	
			avec électricité	sans électricité		
	longueur du banc	Jusqu'à 2 m. bi hebdomadaire	250,00 €	150,00 €	5,50 €	
			hebdomadaire	150,00 €	90,00 €	7,50 €
			De 2 à 5 m. bi hebdomadaire	340,00 €	230,00 €	
			hebdomadaire	204,00 €	138,00 €	10,00 €
			De 5 à 10 m. bi hebdomadaire	410,00 €	300,00 €	
			hebdomadaire	246,00 €	180,00 €	26,00 €
		+ de 10 m. et semi-remorque bi hebdomadaire	526,00 €	411,00 €		
		hebdomadaire	315,00 €	246,00 €		
	Producteurs		3,70 €			
	Redevance pour branchement électrique :		2,00 €			
<b>FETES FORAINES ( pour la semaine de la fête)</b>						
	Gros manège (+ de 25 m2)		50,00 €			
	Manège moyen (de 10 à 25 m2)		25,00 €			
	Petit manège (de 0 à 10 m2) confiserie-petits jeux)		15,00 €			
<b>CIRQUES, SPECTACLES FORAINS OCCASIONNELS</b>						
	Jusqu'à 300 m²		21,00 €			
	De 300 à 1000 m²		33,00 €			
	De 1001 à 1500 m²		55,00 €			
	+ de 1500 m²		82,00 €			
<b>AIRE CAMPING CARS</b>						
	JETON		3,00 €			

<b>LOCATION DE SALLES</b>			
<b>-&gt; Voir la liste des dérogations dans la délibération</b>			
	Caution annuelle demandée aux associations locales pour mise à disposition des salles	500,00 €	
	Caution locations des salles	500,00 €	
	Caution demandée pour mise à dispo. Sono mobile	500,00 €	
<b>CHAPELLE DU CALVAIRE</b>			
	Uniquement pour des expositions	100,00 €	
<b>MAISON DU TEMPS LIBRE</b>			
		<b>sans chauffage</b>	<b>avec chauffage</b>
	Association et C.E. Vicois	gratuit	gratuit
	Particuliers Vicois	70,00 €	90,00 €
	assoc. et particuliers extérieurs	90,00 €	110,00 €
	Nettoyage	40,00 €	
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
		<b>sans chauffage</b>	<b>avec chauffage</b>
	Association et C.E. Vicois	gratuit	gratuit
	Particuliers Vicois	230,00 €	310,00 €
	Assoc. et particuliers extérieurs	300,00 €	400,00 €
	Manifestations But commercial	450,00 €	550,00 €
	Nettoyage	105,00 €	
<b>CENTRE CULTUREL DU CARLADEZ</b>			
		<b>sans chauffage</b>	<b>avec chauffage</b>
	Association et C.E. Vicois	gratuit	gratuit
	Particuliers Vicois	120,00 €	150,00 €
	Assoc. et particuliers extérieurs	200,00 €	250,00 €
	Manifestations à but commercial	350,00 €	400,00 €
	Événement à caractère culturel et/ou de loisirs avec entrée payante (conférence, spectacle, concert)	350,00 €	400,00 €
	Nettoyage	65,00 €	
	Technicien	Facturé à l'heure : coût horaire 18,90€	
<b>GYMNASE</b>			
	Location journée	100,00 €	
	Mise en place protection	300,00 €	
	Nettoyage	100,00 €	
<b>PLANCHER</b>			
	Location	160€/jour	
	Caution	500 €	
	Transport, montage et démontage	A charge de l'utilisateur	
<b>TENTE</b>			
	Location (aux particuliers)	65€/jour	
	Caution	200€/jour	
	Transport, montage et démontage	A charge de l'utilisateur	
<b>PERCOLATEUR</b>			
	Location (associations - particuliers)	30 €	
	Caution	100 €	

AUTORISE Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Unanimité**

#### **10) Finances - Demande de garantie d'emprunt OLMET**

Monsieur Didier IRLANDE, adjoint, informe les conseillers de la demande de l'ACAP d'Olmet pour une garantie d'emprunt concernant le projet en cours pour lequel l'ACAP d'Olmet a sollicité un prêt de 560 000€ auprès du Crédit Agricole. Monsieur Didier IRLANDE rappelle que les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice. Or, la commune n'a sur cet exercice aucun engagement contractuel au titre d'une garantie d'emprunt ou d'un cautionnement auprès d'une personne de droit privé.

**LE CONSEIL,**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la proposition de contrat de prêt entre l'ACAP d'OLMET ci-après l'emprunteur, et le Crédit Agricole Centre France ;

CONSIDERANT l'exposé de Monsieur Didier IRLANDE,

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE VIC SUR CERE (15) accorde sa garantie à hauteur de 80,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 560 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Agricole, avec les caractéristiques suivantes :

Taux : 0.85%

Durée : 25 ans

Mensualité : 2 072€, échéances constantes.

Coût de l'emprunt : 61 803€

DIT QUE le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Unanimité**

*M. Philippe LETANG ne participe pas au vote.*

#### **11) Finances - Versement d'un acompte sur la subvention TAP/ALAE au Centre social**

Monsieur Didier IRLANDE propose d'approuver le versement au Centre social d'un acompte de subvention d'un montant de 5 000 €, en ce début d'année 2020, conformément à la convention d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre des temps d'activité périscolaires (TAP) sur la commune de VIC SUR CERE.

#### **LE CONSEIL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121 - 29, et L 2311 - 7,  
VU la convention d'objectifs commune/EVS pour la mise en œuvre des TAP et de l'ALAE signée le 6/9/2018,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Didier IRLANDE,

APPROUVE le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 5 000 € au Centre social en ce début d'année 2021.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Unanimité**

*Ne participent pas au vote :*

*Mme Laure DELHEMMES, Mme Pascale DRELON, M. André JAULHAC, M. Didier Irlande*

#### **12) Personnel – Modification du tableau des emplois**

M. Philippe LAGIER, conseiller délégué, informe les conseillers qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, 1 agent pouvant prétendre à un avancement de grade, à la suite d'une réussite à un examen professionnel (décembre 2020).

#### **LE CONSEIL,**

VU le tableau des agents promouvables envoyés par la CAP,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 10 décembre 2020,  
CONSIDERANT l'exposé de M. Philippe LAGIER,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs, suite à l'avancement de grade d'un agent, de la façon suivante :

Ancienne situation	Nouvelle situation	Date d'effet
Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	1/2/2021

DIT que le nouveau tableau des emplois est le suivant :

#### AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<p><b>Filière technique</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</b>  <b>Grade : Agent de maîtrise</b>                      - effectif : 2 TC</p> <p><b>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</b>  <b>Grade : Adjoint technique</b>                      - effectif : 5 4                      4-3 TC                      1 TNC 29/35<sup>ème</sup>, en CLM</p> <p><b>Grade : adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>                      effectif : 7 8                      6 7 TC                      dont 1 agent en CLM  <i>remplacé par un agent non titulaire</i>                      1 TNC 17.5/35<sup>ème</sup></p> <p><b>Grade : adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>                      - effectif : 4 TC</p>	<p><b>Filière Administrative</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : Attaché</b>  <b>Grade : Attaché</b>                      - effectif : 1 TC</p> <p><b>Cadre d'emploi : Rédacteur</b>  <b>Grade : Rédacteur ppal 2<sup>ème</sup> cl</b>                      - effectif : 1 TC</p> <p><b>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</b>  <b>Grade : Adjoint administratif</b>                      effectif : 1 TC</p> <p><b>Grade : adjoint administratif ppal de 1<sup>ère</sup> classe</b>                      - effectif : 1 TC</p>
<p><b>Filière Animation</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</b>  <b>Grade : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe</b>                      effectif : 1 TC, en CLM  <i>Remplacé par 1 agent non titulaire à TNC 15/35<sup>ème</sup></i></p>	<p><b>Filière Culture</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine</b>  <b>Grade : adjoint du patrimoine ppal de 1<sup>ère</sup> cl</b>                      - effectif : 1 TC à 80%  <i>Complété par 1 agent non titulaire à TNC 17.5/35<sup>ème</sup></i></p>

#### AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS

<p><b>Filière technique</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</b>  <b>Grade : Adjoint technique</b>                      - effectif : 2 TC                      1 agent fonction ATSEM sur le motif : article 3-3 5 P  <i>Pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public, dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants. Emplois des catégories A, B et C. Engagement d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. A l'issue des 6 ans, renouvellement prévu en C.D.I.</i></p> <p>1 agent sur le motif : remplacement d'un titulaire absent</p>	<p><b>Filière Culture</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine</b>  <b>Grade : adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> cl</b>                      - effectif : 1                      motif : « remplacement de titulaire absent », 17.5/35<sup>ème</sup>                      contrat du 1/10/2020 au 30/9/2021.</p>
<p><b>Filière Animation</b></p> <p><b>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</b>  <b>Grade : Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe</b></p>	

effectif : 1 motif : remplacement de titulaire absent », 15.5/35ème, contrat du 1/1 au 30/6/2021
--

M. André JAULHAC indique qu'à sa demande concernant la possibilité d'un 3<sup>ème</sup> représentant au conseil d'école issu de la minorité, il lui avait été répondu que la règle ne le permettait pas.

Or, il souligne que Mme Mylène NUGOU a assisté au dernier conseil d'école, et que la pratique n'est donc pas conforme à ce qui avait été annoncé en conseil municipal.

M. Philippe LAGIER répond que la question sera examinée lors de la prochaine commission des affaires scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.